

PLUⁱ

PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise



DECLARATION DE PROJET

Dossier de concertation

Retrouvez dans ce dossier tous les documents liés à la procédure de **déclaration de projet pour l'implantation d'une clinique à Aubergenville** : délibérations du conseil communautaire, présentations, supports d'information...

Il pourra être complété au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Différents moyens sont à la disposition du grand public pour émettre des observations et d'éventuelles demandes d'évolution du PLUi dans la mesure où elles entrent dans le champ d'application de la procédure :

- ▶ compléter le formulaire sur construireensemble.gpseo.fr ;
- ▶ envoyer un message électronique à construireensemble@gpseo.fr ;
- ▶ écrire le papier ouverts en mairie d'Aubergenville ;
- ▶ envoyer un courrier postal au président de GPS&O, immeuble Autoneum, rue des Pierrettes – 78410 Aubergenville.

construireensemble.gpseo.fr



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CLINIQUE A AUBERGENVILLE	3
A. Les cliniques d'Aubergenville et d'Evecquemont aujourd'hui.	3
1. La clinique d'Aubergenville :	3
2. La clinique d'Evecquemont :	4
B. Le projet de regroupement des cliniques sur Aubergenville	4
II. LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI	7
A. Le PLUI Actuel	7
B. La concertation	8
1. Les objectifs de cette concertation	8
2. Les modalités de la concertation	9

I. LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CLINIQUE A AUBERGENVILLE

La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise compte aujourd'hui plus de 400.000 habitants. Si la population croît régulièrement, c'est son vieillissement qui est le fait démographique le plus prégnant. En 15 ans le nombre de d'habitant de plus de 60 ans a cru de plus de 30 %. Cette situation oblige au développement de structures et services devant répondre aux besoins de la population.

L'essentiel de l'offre de soins de notre territoire est organisé autour de deux acteurs, Le groupement hospitalier du territoire (GHT) des Yvelines Nord (comprenant notamment les 4 hôpitaux de Mantes-la-Jolie, Meulan-Les-Mureaux, Montesson et Poissy-Saint-Germain-en-Laye) et les établissements du Groupe Vivalto-Santé. Parmi ces derniers, le projet est de procéder au regroupement de la clinique d'Aubergenville et d'Evécquemont au sein d'un nouveau et unique hôpital.

A. Les cliniques d'Aubergenville et d'Evécquemont aujourd'hui.

1. La clinique d'Aubergenville :

Aujourd'hui, le centre hospitalier privé (CHP) du Montgardé répond aux besoins du territoire et propose aux patients une prise en charge programmée et en urgence.

Il est doté d'un service de :

- Un service chirurgie ambulatoire,
- Un service d'hospitalisation complète de chirurgie,
- Un service de médecine polyvalente et d'une unité de soins critiques,
- Un service d'urgences 24h/24,
- Un service spécialisé en chirurgie de la main du membre supérieur et micro-chirurgie,

Un service imagerie doté d'une imagerie par résonance magnétique (IRM), dont l'appareil fut renouvelé en août 2020, d'un scanner, dont l'appareil est renouvelé en juin 2021, d'échographes et de tables de radiologie conventionnelle.

L'établissement dispose également d'un bloc opératoire composé de 6 salles d'opération avec deux salles de réveil.

Les équipes du CHP du Montgardé travaillent en particulier sur l'offre de soins de la médecine afin de créer et associer les filières de soins nécessaires à la qualité de la prise en charge des patients et au développement d'un pôle d'excellence.

En 2020, l'établissement a complété son offre de soins de 23 lits de médecine en armant 4 lits de soins critiques, totalisant ainsi 82 lits et places et devenant ainsi un acteur incontournable sur le territoire.

Les effectifs sont des 131 salariés et 56 praticiens.

2. La clinique d'Evécquemont :

Le centre cardiologique d'Evécquemont propose également aux habitants une prise en charge programmée et en urgence, spécifique en cardiologie.

Il est organisé autour de :

- Un bloc cardio-interventionnel comprenant : 2 salles de coronarographie, angioplastie et une salle d'Électrophysiologie (pose de pacemaker) et une salle de surveillance post-interventionnelle,
- Un secteur d'explorations fonctionnelles (échographie d'effort, échographie de stress, échographie trans-œsophagienne, EFR...),
- Un secteur de consultations cardiologiques,
- Une unité d'ergométrie (rééducation fonctionnelle, entraînement à l'effort, kinésithérapie),
- Une salle de Radiologie conventionnelle,
- Un scanner en place depuis mai 2020 avec une forte activité de coro-scanner
- Une unité de dépistage et de prise en charge des troubles du sommeil avec réalisation d'enregistrements polygraphiques ventilatoires nocturnes et des enregistrements polysomnographiques,

Des travaux sont en cours pour l'ouverture prochaine d'une IRM cardiaque.

En 2020, l'établissement totalise 179 places. Les effectifs sont des 168 salariés et 30 praticiens.

B. Le projet de regroupement des cliniques sur Aubergenville

Ces établissements proposent certes des prises en charge spécialisées et reconnues – cardiologie et urgences mains – et plus généralistes – chirurgie et médecine – mais leur taille respective ne leur permet pas d'être suffisamment en support du GHT. Ils sont de surcroît implantés loin des axes principaux de circulation ce qui rend leur accessibilité réduite. Aussi le projet de regroupement permettrait de corriger ces difficultés :

- Le projet médical envisagé offrira un éventail large de spécialités, un service d'urgences mieux dimensionné et un plateau d'imagerie complet.
- Le futur hôpital concentrera des prises en charge lourdes (cardiologie, néphrologie, pneumologie et soins critiques) qui seront une parfaite réponse aux besoins d'une population vieillissante.
- Le programme immobilier répondra bien mieux aux exigences de fonctionnement des plateaux technique et proposera des conditions d'hébergement très améliorées.
- Il a également pour objectif d'offrir des conditions de travail et d'exercice de la médecine de qualité.
- Enfin, une maison médicale accueillera de nombreux praticiens spécialistes qui renforceront l'offre dite de ville pour toute la population.

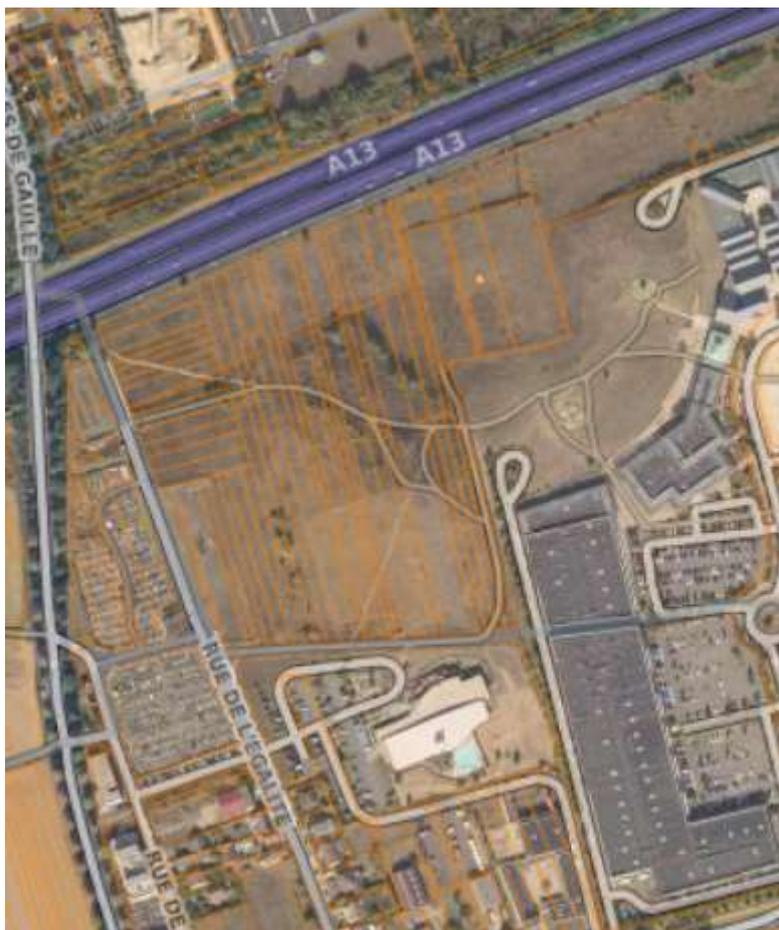
Ce projet est également un levier de la transformation pour développer et engager les actions du virage numérique de santé nécessaire à l'organisation territoriale et la stratégie de transformation du système de santé ainsi qu'à l'articulation ville-hôpital-médico-social. Ces chantiers structurants permettront d'engager les coopérations dans les filières sanitaires et médico-sociales entre le public et le privé et de nourrir les liens de coordination multidisciplinaire.

Ce projet permettra enfin de promouvoir l'attractivité et la compétence professionnelle en permettant notamment la revalorisation des métiers et l'attractivité de l'établissement. Ainsi il répondra à la volonté des jeunes praticiens d'intégrer des équipes plus nombreuses. Il vise également à améliorer le quotidien des professionnels et plus particulièrement celui des soignants avec la mise à disposition d'un établissement neuf. Enfin, il permettra aux professionnels d'évoluer dans un endroit propice à leur mode d'exercice avec des perspectives de carrières diversifiées et ainsi répondre aux attentes et aspirations des professionnels de santé.

C'est pourquoi, un nouveau site d'implantation a été recherché sur le territoire communautaire d'une taille suffisamment grande pour accueillir le regroupement des deux établissements (2 hectares environ) et proche des principaux axes de circulation.

Le choix a été arrêté sur un ensemble de terrains situés en zone naturelle au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sur le territoire d'Aubergenville pour les raisons suivantes :

- Aubergenville est située au centre de la communauté urbaine ce qui favorisera l'accès de l'ensemble de la population du territoire
- Le site se situe est à proximité immédiate d'axes routiers majeurs : l'autoroute A13 et la D113 et présente des facilités d'accès.
- Le site encadré par l'autoroute et des constructions n'a plus vocation à être cultivé et ne présente aucun boisement.



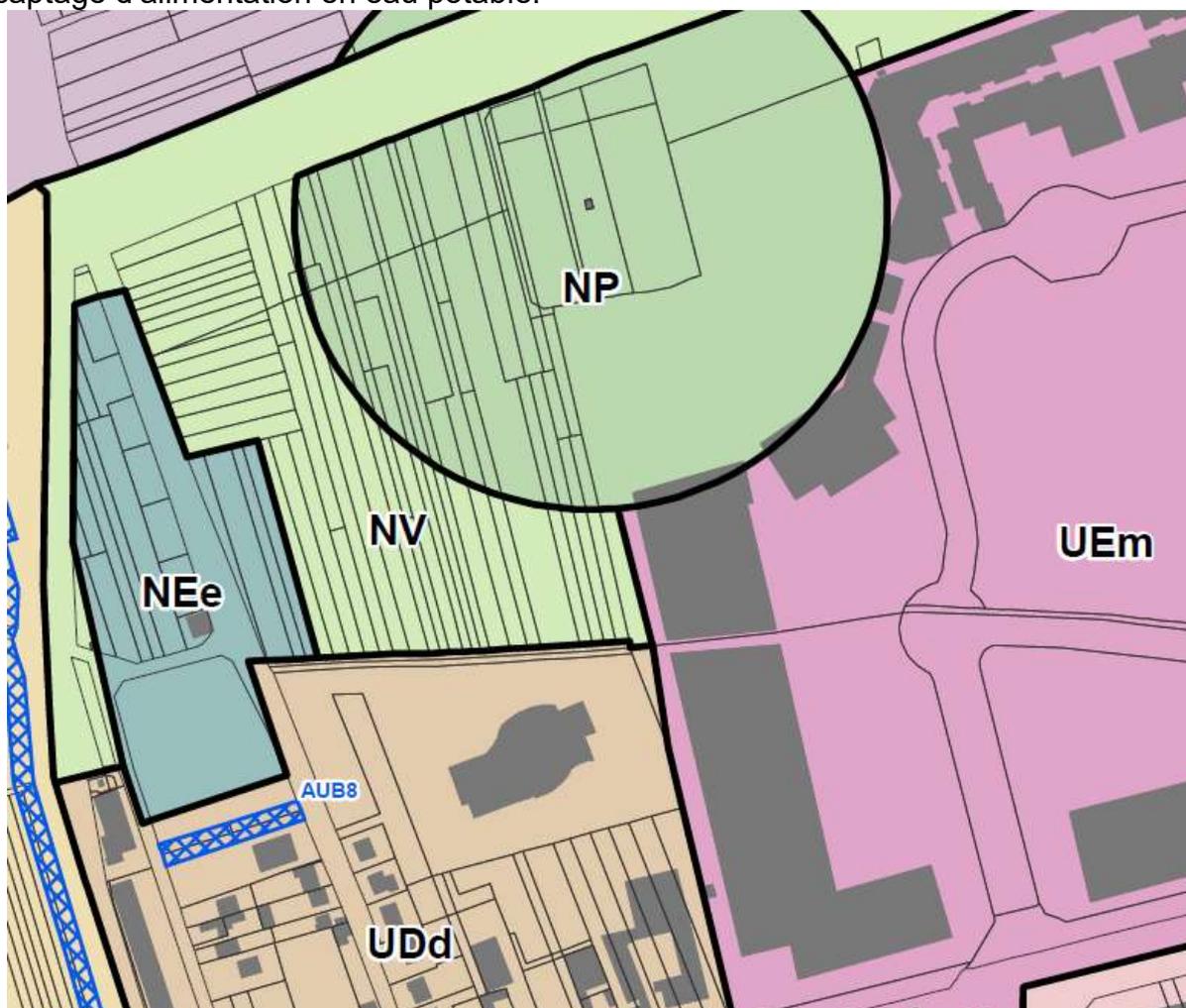
Au regard des caractéristiques du projet et du site retenu, il est donc proposé qu'une procédure de déclaration de projet d'intérêt général soit engagée conformément aux dispositions de l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme. Cette procédure permettra à la Communauté urbaine de se prononcer sur l'intérêt général du projet ce qui emportera une mise en compatibilité du PLUI conformément aux dispositions de l'article R 1253-16 du code de l'urbanisme

II. LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI

A. Le PLUI Actuel

Le site retenu se situe le long de l'autoroute A13 sur la commune d'Aubergenville, à l'Est du cimetière communal classé en zone NEe, au Nord de la piscine aqualudique classée en zone UDD et à l'Ouest du centre commercial Family village classée en zone UEm.

Il est lui-même classé en zone NV et en zone NP du fait de la proximité d'un puits de captage d'alimentation en eau potable.



Extrait du zonage.

Ces zonages naturels ne permettent pas l'implantation de nouvelles constructions à destination de service public telle qu'une clinique.

Il convient donc de faire évoluer le zonage si le projet est déclaré d'intérêt général.

B. La concertation

Au regard des caractéristiques du projet et du site retenu, il est donc proposé qu'une procédure de déclaration de projet d'intérêt général soit engagée conformément aux dispositions de l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme afin de modifier le zonage du PLUI.

Compte tenu de son implantation et de son importance, une évaluation environnementale du projet en lien avec la mise en compatibilité du PLUI dans le cadre de la présente procédure de déclaration de projet d'intérêt général portant mise en compatibilité du PLUI va être réalisée.

La loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique dite "ASAP" soumet à la concertation obligatoire, prévue par l'article L103-2 du code de l'urbanisme, toutes les procédures d'évolution des documents d'urbanisme soumises à évaluation environnementale.

Il est important de préciser que la procédure de déclaration de projet d'intérêt général fait l'objet de deux périodes distinctes pendant lesquelles le public pourra donner son avis :

- durant la phase de concertation préalable qui permet de prendre connaissance du projet envisagé. Le public peut apporter ses contributions s'il le souhaite ;
- à compter de la phase d'enquête publique d'un mois minimum au cours de laquelle le public pourra consulter et donner son avis sur le projet.

Le présent dossier s'inscrit donc dans la première phase de concertation préalable.

Les objectifs et les modalités de cette concertation ont été précisés par une délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2021 annexé au présent dossier, conformément à l'article L103-3 du code de l'urbanisme.

En application de l'article L.103-2, la concertation a lieu tout au long de l'élaboration du projet. Les habitants, associations locales et autres personnes concernées peuvent formuler leurs observations et propositions pendant toute la durée de la concertation.

Cette concertation préalable est organisée par la Communauté urbaine en collaboration avec la commune d'Aubergenville qui pourra mettre en œuvre par ailleurs les échanges nécessaires avec sa population sur ce projet.

1. Les objectifs de cette concertation

En application de l'article L.103-4 du code de l'urbanisme, « les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

La concertation menée dans le cadre de la déclaration de projet d'intérêt général pour l'implantation d'une clinique à Aubergenville aura pour objectifs de garantir une information éclairée des habitants sur le projet afin qu'ils puissent formuler des avis et observations éventuels. Comme pour la procédure d'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal ne concernant que la commune d'Aubergenville, la concertation sera organisée spécifiquement sur le territoire de cette commune avec une information relayée à l'ensemble des habitants du territoire de la Communauté urbaine sur le site dédié à l'actualité du PLUi (à apprécier avec le porteur de projet au regard de ses impacts éventuels sur les communes voisines pour élargir ou pas les modalités de la concertation)

2. Les modalités de la concertation

Des dispositifs variés et complémentaires seront mis en place pour permettre aux habitants, aux associations locales ainsi qu'à toute personne intéressée de s'informer et s'exprimer sur le projet :

- **Un dossier de concertation papier sera ouvert en mairie d'Aubergenville** (1 avenue de la Division Leclerc 78410 Aubergenville – service urbanisme) désignée comme siège de la concertation et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture, sauf week-ends, jours de fermeture exceptionnelle et jours fériés, étant précisé que cette modalité de consultation physique pourra être modifiée en fonction des contraintes sanitaires ;
- **Le dossier de concertation sera également consultable par voie dématérialisée** sur le site internet de la Communauté urbaine dédié au PLUi, construireensemble.gpseo.fr ;
- Le dossier de concertation papier et dématérialisé compilera les délibérations relatives à la procédure et tous les supports de communication édités durant la démarche, il sera complété au fur et à mesure de la parution des documents ;
- **Un article d'information** paraîtra dans le journal municipal « Aubergenville infos » ;
- **Une réunion d'information pour le grand public** (habitants, associations locales ainsi que toute personne intéressée par le projet) sera organisée en visioconférence ou en présentiel, pour présenter le projet et les objectifs de la concertation. La date et les modalités pratiques d'organisation seront annoncées en amont, au minimum sur le site internet et les réseaux sociaux de la Communauté urbaine et de la commune.

Le public pourra faire part de ses observations sur le projet et d'éventuelles remarques :

- **En remplissant le formulaire mis en ligne** sur le site internet dédié construireensemble.gpseo.fr ;
- **En écrivant dans le registre de concertation** mis à disposition en mairie d'Aubergenville selon les mêmes modalités que pour le dossier de concertation visées précédemment ;
- **En envoyant un message électronique** à construireensemble@gpseo.fr, en précisant l'objet de la demande : déclaration de projet : implantation d'une clinique à Aubergenville ;

- **En envoyant un courrier postal** à l'attention du [Président de GPS&O, Immeuble Autoneum, rue des Chevries – 78410 Aubergenville](#) en précisant l'objet de la demande : déclaration de projet : implantation d'une clinique à Aubergenville
- **En participant à la réunion d'information** pour le grand public prévue durant la phase de concertation. La date et les modalités pratiques d'organisation seront annoncées au public en amont, au minimum sur le site internet de la Communauté urbaine et de la commune.

L'ouverture et les modalités de concertation seront portées à la connaissance du public par l'affichage de la délibération en mairie d'Aubergenville et au siège de la Communauté urbaine, l'insertion dans un journal d'annonces légales et la mise en ligne sur le site internet dédié au PLUi de la Communauté urbaine ainsi que celui de la commune.

La clôture de la concertation fera l'objet d'une annonce dans un journal d'annonces légales. Elle sera également annoncée sur le site internet dédié au PLUi de la Communauté urbaine et de la commune.

Cette concertation fera ensuite l'objet d'un bilan qui sera présenté au conseil de la Communauté urbaine et qui sera joint au dossier d'enquête publique, pour une approbation prévisionnelle prévue fin 2023.